

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 avril 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, LE BERGER Camille, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigittte DELCASSE
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
M. Franck SEGONNE a donné procuration à M. Éric CONTE
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Joel COMBALBERT

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS, Thierry DELBREIL

Mme Brigitte DELCASSE a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 8 : CFU 2025 budget photovoltaïque

Monsieur Jean-Pierre ANGLAS, Adjoint aux finances informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget photovoltaïque défini comme suit :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		852.52		1 402.07		2 254.59
Opération de l'exercice	947.16	1 170.11	592.56	684.54	1 539.72	1 854.65
TOTAUX	947.16	2 022.63	592.56	2 086.61	1 539.72	4 109.24
Résultats de clôture		1 075.47		1 494.05		2 569.52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	947.16	2 022.63	592.56	2 086.61	1 539.72	4 109.24
RESULTATS		1 075.47		1 494.05		2 569.52

AR Prefecture

082-218200871-20260428-CFUPHOTOVOLT-BF

Reçu le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025.

Adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget photovoltaïque de la Commune de Lafrançaise.

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



L'Adjoint aux finances,

Jean-Pierre ANGLAS

La Secrétaire de Séance

Brigitte DELCASSE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48



Publié le : 01/06/2026 11:47 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/64345